

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mai, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Ludivine DUFOUR, 1^{ère} Adjointe, après avoir été dûment convoqué le 17 mai 2022.

Réunion : Ordinaire en visioconférence

Etaient présents : Messieurs et Mesdames David DUBOIS, Marie STRYJKOWSKI, Maxime SGARD, Ludivine DUFOUR, Dominique LORIDAN, Philippe PIQUET, conseillers municipaux.

Absents excusés : COURBY Christophe, DOMMANGET Aurélien, DESSEIN Joël, PARREIN Carole, CLABAUX Véronique

Procurations : De Aurélien DOMMANGET à Ludivine DUFOUR, de Joël DESSEIN à David DUBOIS

Secrétaire de séance : David DUBOIS.

1 Président et secrétaire de séance :

En l'absence de Mr DOMMANGET, Maire, la séance est présidée par Mme Dufour première adjointe.

M. Dubois est désigné secrétaire de séance.

2 Informations au conseil

Mme Dufour informe le conseil des nouvelles suivantes :

1. La tarification à plusieurs niveaux de la cantine scolaire a été validée par les conseils municipaux des trois communes formant le RPI.
2. La commune a reçu un avis de la Préfecture annonçant la mise en place obligatoire d'un système de surveillance de la qualité de l'air dans les salles de classe à partir de janvier 2023. La spécification et le financement de ce système ne sont pas encore établis.
3. Une nouvelle offre de la société Gloriant a été reçue pour la location des photocopieurs.
Un règlement à l'amiable du contentieux avec la société Repro IT est recherché par l'avocat de la commune de Clerques.
4. A l'occasion du passage du Tour de France cycliste le 5 juillet prochain la conseillère départementale en charge, Mme WAROT a demandé à la commune de lui proposer une liste des éléments du patrimoine de Clerques susceptibles d'être mis en exergue vus du ciel, les conseillers sont invités à faire des propositions à la mairie.
5. Notre interlocuteur à la fondation du patrimoine a été muté et non-remplacé, ceci entrave les démarches déjà entreprises pour l'aide financière escomptée.

Le diagnostic complet de l'état de l'église n'a pas encore été reçu. La réparation du clocher devrait précéder celle de la nef. Le cabinet d'expertise Roux négocie avec l'assurance pour que les indemnités à percevoir puissent être utilisées dans cet ordre.

L'assureur nous a informé officiellement de l'existence, selon ses experts, d'un risque pour les biens et les personnes se trouvant à proximité de l'église. Ceci implique pour la commune d'installer des grilles de chantier interdisant l'accès à l'édifice.

Le coût total des réparations pourrait s'élever à un montant à sept chiffres. Mr DOMMANGET sollicite le département pour la prise en charge de la franchise d'assurance.

Des devis ont été demandés pour la pose de témoins permettant de mettre en évidence d'éventuelles déformations de la structure de l'église dont on suspecte qu'elles pourraient être la conséquence de cavités existant sous les fondations.

Les archives départementales récupérées et analysées par Mme Dufour montrent que des doutes sur la solidité du clocher avaient déjà été émis en 1959. Mme Dufour continue de travailler sur le dossier en vue du classement au patrimoine de l'église de Clerques.

Les statues classées de l'église seront mises en sécurité par les services du patrimoine en vue de leur sauvegarde et de leur restauration.

3 Délibération pour le repas des aînés, encaissement des chèques

Les aînés de la commune ont pu bénéficier, au choix, d'un colis ou de la participation au repas des aînés. Ceux qui ont choisi le colis se sont acquittés d'un montant de 25,00 € pour participer aussi au repas.

Ils ont remis des chèques à la mairie.

Mme Dufour demande au conseil de délibérer sur l'autorisation d'encaissement de ces chèques par la commune.

Après délibération il est procédé à un vote à main levée.

Pour l'autorisation d'encaissement des chèques	8 voix (6 présents et 2 procurations)
Contre l'autorisation	0 voix
Abstention	0 voix

L'encaissement des chèques est approuvé.

4 Questions diverses

Tableau des permanences au bureau de vote des élections législatives du 12 juin.

Il manque encore des personnes pour le 12 juin.

Mr SGARD est volontaire pour une permanence le matin.

La secrétaire de mairie mettra le tableau des permanences à jour.

Le tableau du 19 juin n'est pas encore établi et le sera après confirmation d'un éventuel second tour de scrutin.

Mme STRYJKOWSKI pourra prendre le créneau de 10h30 – 13h00. A confirmer.

L'ordre du jour étant épuisé la séance fut levée à 19h23.

Fait à Clerques le 30 mai 2022.

David DUBOIS
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'David Dubois', written in a cursive style.

Ludivine UFOUR
1^{ère} Adjointe de la Commune de
Clerques

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ludivine Ufour', written in a cursive style.

Signatures du compte rendu du 24 mai 2022

Aurélien DOMMANGET,
Maire



L. DUFOUR
1^{er} Adjoint



M. SGARD
2^{ème} Adjoint



C. COURBY
3^{ème} Adjoint

Les Conseillers Municipaux présents :

V. CLABAUX



J. DESSEIN



D. DUBOIS



C. PARREIN



P. PIQUET



M. STRYKOWSKI

L. LORIDAN

